

20 OCT. 2020

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

### Délibération N° RTM/2020-09.10//011 Portant élection du Président de l'EPIC Régie des Transports de Martinique



CONSEIL  
D'ADMINISTRATION  
Séance du 09/10/2020  
à 10H00  
Salle Camille DARSIERE

Date de la convocation :  
02 octobre 2020

Date d'envoi :  
03 octobre 2020

Administrateurs en exercice :	7
Administrateurs présents :	5
- Dont représentés :	1
Administrateurs absents :	1
Suffrages exprimés	6
Vote :	
· Pour :	4
· Contre :	0
· Abstentions :	0
· Blanc :	2

Le 09 Octobre 2020 à 10H00, le Conseil d'Administration de l'EPIC Régie des Transports de Martinique s'est réuni en son siège, Rue Gaston Defferre Plateau Roy-Cluny 97201 Fort-de-France, selon les dispositions de ses statuts.

#### Présents :

##### **Pour la CTM :**

- Monsieur Lucien ADENET
- Monsieur Louis BOUTRIN
- Madame Lucie LEBRAVE

##### **Pour la CACEM :**

- Monsieur Didier LAGUERRE

##### **Pour CAP NORD :**

- Madame Chantal MAIGNAN

#### Absents ayant donné pouvoir :

##### **Pour la CTM :**

- Madame Sylvia SAITHSOOTHANE à Monsieur Lucien ADENET

#### Absents :

##### **Pour la CAESM :**

- Monsieur José MIRANDE

#### Assistaient également au Conseil d'Administration :

- Les membres de l'Administration de la REGIE DES TRANSPORTS DE MARTINIQUE

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des transports, notamment ses articles L. 1801-1, L. 1221-3 et suivants et R. 1221-1 et suivants ;

Vu la délibération de MARTINIQUE TRANSPORT n° 20-30.01/002 du 30 janvier 2020 portant création d'une régie de transport et adoption des statuts correspondants ;

Vu la délibération de MARTINIQUE TRANSPORT n° 20-29.06/018 du 29 juin 2020 portant désignation des membres élus au Conseil d'Administration de la Régie des Transports de Martinique ;

Vu les statuts de la Régie des Transports de Martinique, déposés en préfecture le 17 juillet 2020 ;

Vu le rapport du Président du Conseil d'Administration ;

Le Conseil d'Administration après en avoir débattu,

### ADOpte LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT :

**Article 1 :** Le Conseil d'Administration élit **Monsieur ADENET Lucien Thomas**, en tant que Président de l'Etablissement Public Industriel et Commercial de la Régie des Transports de Martinique.

**Article 2 :** La présente délibération du Conseil d'Administration, qui pourra être diffusée partout où besoin, sera publiée dans le Recueil des Actes Administratifs de l'établissement.

**Article 3 :** La présente délibération du Conseil d'Administration entre en vigueur dès qu'il aura été procédé à sa publication ou à son affichage, ainsi qu'à sa transmission au Représentant de l'Etat.

Ainsi délibéré et adopté par le Conseil d'Administration, à la majorité de ses membres, avec quatre (4) voix pour, et deux (2) bulletins blancs, en sa séance du 09 octobre 2020.

**Pour extrait certifié conforme,  
Fort-de-France, le**

Le Président du  
Conseil d'Administration de la  
Régie des Transports de Martinique



*Lucien ADENET*